

APRÈS ART. 4

N° AC3

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

## AMENDEMENT

N ° AC3

présenté par  
M. Cordier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.